

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2011-2015

Collège André-Grasset

Septembre 2011

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le *Plan institutionnel de réussite 2011-2015* du Collège André-Grasset a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement en novembre 2010. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 28 janvier 2011.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 21 septembre 2011. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan institutionnel de réussite 2011-2015* est le troisième plan de réussite du Collège André-Grasset. Il fait suite à l'autoévaluation de l'efficacité du *Plan institutionnel de réussite 2004-2008* réalisée par le Collège. Dans l'élaboration de son nouveau plan de réussite, ce dernier a d'ailleurs généralement tenu compte des dix constats contenus dans son plan d'action faisant suite à l'autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite précédent. Ce troisième plan de réussite reprend l'essentiel de ce qui est déjà mis en œuvre au Collège; quelques ajustements et certaines améliorations y sont intégrés.

Le plan de réussite compte sept chapitres : l'introduction, le résumé des résultats de l'autoévaluation de l'efficacité du plan de réussite précédent, les principales améliorations apportées à la situation, le cheminement scolaire des étudiants accompagné des cibles de réussite, les mesures de soutien à la réussite à la formation ordinaire, les mesures de soutien à la réussite à la formation continue, la réussite éducative et le suivi et l'évaluation du *Plan institutionnel de réussite 2011-2015*.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le Collège a fondé l'élaboration de son plan de réussite, d'une part, sur l'autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite précédent et, d'autre part, sur des consultations menées auprès de certaines instances du Collège. De plus, l'analyse des indicateurs sur les cheminements scolaires des nouveaux inscrits au collégial (CHESCO) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de 2000 à 2008 a permis au Collège de fixer les résultats attendus du *Plan institutionnel de réussite 2011-2015* quant au taux de réussite en première session, au taux de réinscription en troisième session et au taux de diplomation dans la durée prévue et deux ans après la durée prévue. Des données institutionnelles sur les taux de réussite dans les cours touchés par des mesures particulières de soutien à la réussite et sur les taux de réussite à l'épreuve uniforme de français sont également analysées dans le but de fixer des résultats attendus.

Les orientations et objectifs

Le plan de réussite comprend trois types d'objectifs : des objectifs liés aux indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation, des objectifs liés aux mesures de soutien à la réussite et des objectifs liés à la réussite éducative. D'une part, les objectifs liés aux indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation portent sur la réussite en première session, la réinscription en troisième session et la diplomation dans la durée prévue et deux ans après la durée prévue. D'autre part, les objectifs liés aux mesures de soutien sont en lien avec des moyens mis en œuvre pour améliorer la réussite, notamment dans les cours touchés par des mesures particulières et à l'épreuve uniforme de français. Pour chacun de ces objectifs, le Collège a déterminé des indicateurs et des résultats attendus. Quant à eux, les objectifs liés à la réussite éducative déterminent des grands axes d'intervention accompagnés de moyens permettant la progression vers l'atteinte des objectifs liés aux indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation et liés aux mesures de soutien.

Le mécanisme de mise en oeuvre

Le plan de réussite contient un répertoire des mesures de soutien à la réussite, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Par contre, nulle part le Collège ne spécifie

comment il entend déterminer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs prévus dans son plan de réussite. Les mesures prévues au plan de réussite correspondent, dans l'ensemble, aux objectifs, aux caractéristiques de la clientèle et aux obstacles à la réussite que le Collège a déterminés. En outre, le plan de réussite prévoit que des données sur les mesures de soutien à la réussite seront colligées annuellement et qu'un bilan annuel contenant des recommandations d'amélioration ou d'ajustement des mesures de soutien à la réussite sera produit. Ce sont les responsables des différentes mesures de soutien à la réussite qui doivent colliger des données afin d'évaluer les mesures de soutien à la réussite.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan de réussite prévoit le suivi annuel et la publication annuelle des indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Un bilan d'étape, en 2012-2013, et un bilan d'évaluation du plan de réussite, en 2014-2015, sont également prévus. La Direction des études du Collège, la Direction générale et la Direction adjointe de l'Institut sont désignées pour compléter le bilan d'étape (2012-2013) et le bilan d'évaluation du plan de réussite (2014-2015).

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le plan de réussite du Collège André-Grasset est de qualité et qu'il comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière